

FICHE SUR LA TARIFICATION INCITATIVE SELON LA FRÉQUENCE

DESCRIPTION DE L'APPROCHE

La tarification incitative (TI) selon la fréquence de collecte des matières s'inscrit dans le modèle « Payer selon ce qu'on jette ». Les puces RFID sont souvent utilisées avec la tarification selon la fréquence de collecte, car elles permettent de comptabiliser le nombre de levées effectuées pour chaque contenant et ainsi de moduler les tarifs selon l'utilisation réelle des services de collecte. Il est aussi possible d'utiliser cette approche sans puces, en optant pour des fréquences de collecte variables choisies à l'avance par les usagers. Pour assurer l'équité de la tarification, l'uniformisation des contenants de collecte pour chaque catégorie d'usagers est importante. À l'étranger, certains citoyens accèdent à des conteneurs à l'aide d'une carte à puce et se voient appliquer une tarification selon la fréquence d'accès.

La TI selon la fréquence de collecte comprend généralement une part annuelle fixe ainsi qu'une part variable. La part fixe, que doivent minimalement payer les générateurs, inclut un nombre de collectes de base. Par exemple, la fréquence de base peut correspondre à une collecte par mois sans frais supplémentaire. Cette mesure aide à limiter les dépôts sauvages, surtout au début de l'implantation. La part variable est facturée selon le nombre de levées choisi à l'avance ou comptabilisé par le collecteur lors de chaque collecte, et dépassant le nombre de levées incluses au tarif de base.

IMPACTS POTENTIELS SUR LA RÉDUCTION DE L'ÉLIMINATION

Lorsqu'elle est implantée dans un système où des services de GMR complémentaires sont en place, la TI selon la fréquence de collecte permet de réduire les quantités d'ordures collectées. Un cas répertorié aux Pays-Bas (Apeldoorn) présente une diminution de plus de 25 % en une seule année.

AVANTAGES

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des coûts en carburant liés à la collecte (moins d'arrêts et de levées durant leur trajet de collecte);
- Meilleur suivi de la participation du citoyen à la collecte, avec les puces RFID;
- Possibilité de conserver les contenants de collecte existants s'ils sont uniformes;
- Peut être implanté sans nouvelle technologie, lors de systèmes basés sur la fréquence choisie à l'avance;
- Opportunité de transparence et de sensibilisation (connaissance incitative) en communiquant les données de collecte personnalisées à chaque citoyen;
- La tarification à la levée (avec puces) est flexible. Elle permet d'adapter la tarification selon la fréquence réelle de présentation des bacs au fil des semaines.

CONTRAINTES

- Nécessité de prévoir des équipements de rechange en cas de bris et des coûts de maintenance (contenants, puces RFID, système embarqué sur camion), si applicable;
- Nécessité d'utiliser un logiciel de traitement des données de collecte, si applicable;
- Temps de gestion administrative pouvant être élevé dans les systèmes avec puces, surtout lors de la période initiale d'assignation des bacs;
- Nécessite des bacs de formats uniformisés (donc acquisition et distribution à envisager);
- Campagne de communications soutenue à mener.

Systèmes

Tarification à la levée (avec puces)

Fréquence choisie à l'avance

Contenants à accès contrôlé

Technologie(s) dans certains systèmes

Lecteurs et puces RFID, logiciels, cartes à puce

Exemples de cas

Apeldoorn (Pays-Bas), Lorraine

DÉFIS RENCONTRÉS

- Dans certains cas, il peut y avoir des risques de contamination des autres voies de collecte. Ces risques peuvent être atténués en exerçant un contrôle de la contamination des bacs et conteneurs;
- Dans la tarification à la levée (avec puces), anomalies détectées dans la base de données de collecte pouvant atteindre jusqu'à 5 % des levées;
- Possibilité d'engendrer un achalandage supplémentaire dans les installations de récupération de la région (ex. écocentre);
- Dans les systèmes de tarification à la levée (avec puces), le choix des fournisseurs offrant les technologies nécessaires peut être restreint.

BONS COUPS RENCONTRÉS

- Dans un système de tarification à la levée, utilisation d'un logiciel pour réaliser l'inventaire et le suivi des bacs en continu, la comptabilisation des levées et la surveillance des anomalies. Des développements technologiques pourraient permettre d'accélérer l'identification et la correction des anomalies dans les bases de données;
- Réalisation d'un inventaire terrain des bacs et conteneurs à intervalles réguliers pour valider les données électroniques (ex. tous les deux ans);
- Suivi terrain des plaintes avec démonstration d'une lecture de puces RFID (lecteur portatif requis);
- Contenants à accès contrôlé (bacs et conteneurs) par carte, notamment pour les occupants de bâtiments à logements ou locaux multiples.

RECOMMANDATIONS POUR L'IMPLANTATION

- S'assurer que la fréquence de base incluse dans la part fixe de la tarification soit suffisamment réduite pour inciter à une réduction de la génération de matières;
- Offrir une fréquence des autres collectes suffisante pour encourager le tri;
- Interdire la disposition d'encombrants avec les ordures et organiser des collectes dédiées aux encombrants;
- Prévoir une augmentation de l'achalandage en écocentres puisqu'un meilleur tri sera effectué;
- Prévoir un accompagnement du collecteur afin de s'assurer que seuls les contenants autorisés soient collectés selon la fréquence convenue;
- Si la capacité de gestion de l'organisme municipal le permet, être propriétaire des contenants apporte plus de flexibilité dans le système.
- Dans les systèmes de tarification à la levée (avec puces), prévoir des puces RFID supplémentaires pour remplacer les bris;
- Introduire la TI de manière graduelle (ex : réaliser une année test en informant les générateurs de leur performance (connaissance incitative));
- Mener une campagne de communications en amont et offrir de l'accompagnement
- Exercer un contrôle sur la contamination des autres voies de collecte

LES MESURES À
METTRE EN
PLACE AVANT
L'INSTAURATION
D'UN SYSTÈME
DE TARIFICATION
INCITATIVE SONT
INDIQUÉES À LA
SECTION SUR LES
[CONDITIONS
PRÉALABLES](#)

POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE AU QUÉBEC : Élevé

Une version de ce document adaptée aux principes d'accessibilité universelle est disponible sur demande. Pour l'obtenir, écrivez-nous à municipal@recyc-quebec.gouv.qc.ca.